

L'histoire sociale des soldats canadiens de la Première Guerre mondiale: Les sources

par JEAN-PIERRE GAGNON*

En 1981, Walter Emil Kaegi, Jr. écrivait dans la revue *Armed Forces and Society*:

Military historiography is in a crisis. Since the end of World War II, historians, including the best, have generally neglected military history in order to concentrate their efforts on economic, social, and intellectual phenomena.¹

Ce commentaire reste valable sept ans plus tard. Cependant, les préoccupations nouvelles qui se sont faites jour dans d'autres sphères du savoir historique ont tout de même émergé dans le champ militaire. Quelques études d'une très grande qualité ont même eu l'histoire militaire comme domaine de recherche privilégié. Tel fut le cas, en particulier, des thèses de doctorat d'État d'André Corvisier² et de Jules Maurin,³ publiées à plus d'une vingtaine d'années d'intervalle. Le renouvellement de l'histoire est donc présent en histoire militaire. Il lui faut simplement plus de temps pour prendre son envol dans ce secteur que ce ne fut le cas dans d'autres domaines du métier d'historien.

Le renouveau de l'histoire

Le renouvellement en histoire militaire repose sur les mêmes principes de base et les mêmes préoccupations fondamentales que pour les autres secteurs de la recherche historique. Les origines de ce renouveau remontent à l'École des Annales, qui en a été en quelque sorte l'initiatrice. On peut présenter sommairement les objectifs de cette histoire renouvelée de la façon suivante. D'abord elle vise à identifier les rapports fondamentaux qui lient les événements entre eux, qu'elle qu'en soit la nature. Elle cherche à découvrir l'ordre vrai des choses, qui se cache souvent derrière les événements qui jettent le plus d'éclat. Elle identifie les groupes sociaux et les liens qui les unissent pour découvrir la structure effective de la société. L'histoire qui se développe depuis quelques décennies ne se contente pas de décrire, elle veut analyser, comprendre et faire comprendre. D'où son intérêt pour la longue durée qui permet de mieux saisir l'évolution des sociétés et des civilisations et le pourquoi des choses. La globalité constitue elle aussi une caractéristique fondamentale de cette histoire en constant développement. Dans sa recherche du profond derrière l'apparent, de l'essentiel au-delà de l'accessoire, elle se doit d'analyser son objet d'étude dans ses composantes essentielles. Comme l'a écrit Marc Bloch, "dans

une société, quelle qu'elle soit, tout se lie et se commande mutuellement: la structure politique et sociale, l'économie, les croyances, les manifestations les plus élémentaires comme les plus subtiles de la mentalité."⁴ Dès lors, la compartimentation devient illusoire. Elle le devient aussi quant au métier lui-même. Comment l'historien pourrait-il dorénavant ignorer les autres sciences humaines, s'il désire conduire son enquête en dehors des sentiers traditionnels de la recherche historique? Cette nécessaire ouverture aux autres sciences a même débordé le cadre des sciences humaines, pour déboucher sur les sciences de la vie. Tel est le cas, par exemple, de Gérard Bouchard dont les enquêtes de nature démographique et sociale l'ont conduit à des recherches interdisciplinaires de nature génétique. La vie est riche de rapports et de nuances. Les historiens qui participent au renouvellement de leur profession en sont très conscients, mais ils savent aussi combien il est essentiel d'en découvrir les traits les plus significatifs.

Chacun à leur façon, Corvisier et Maurin se sont montrés sensibles aux nouvelles tendances qui ont vu le jour dans leur discipline. Leurs travaux se caractérisent par un souci évident de globalité, par une exigence de quantification, par le recours à des sources non traditionnelles et neuves, par le désir de découvrir les liens qui rattachent l'une à l'autre société militaire et société civile, par la volonté d'analyser et de comprendre plutôt que de simplement décrire, par leur souci de la longue (Corvisier) et de la moyenne (Maurin) durée.

Ces préoccupations émergent aussi dans nos recherches sur l'histoire sociale des soldats canadiens de la Première Guerre mondiale, recherches qui ont fait l'objet d'une première étude consacrée aux militaires du 22^e bataillon (canadien-français)⁵ et dont la deuxième étape porte sur les soldats de la 5^e brigade du Corps d'armée canadien, brigade formée des 22^e, 24^e, 25^e et 26^e bataillons.⁶ Nous n'entendons pas cependant décrire ici nos recherches en fonction de l'ensemble des caractères dont nous venons de parler. Nous voulons plutôt limiter notre propos à l'un de ceux-ci: les sources.

Des sources neuves et riches de promesses pour l'histoire sociale

Les séries documentaires dont nous allons parler dans cet article sont restées ignorées des historiens durant longtemps et demeurent inconnues encore aujourd'hui de beaucoup de praticiens de l'histoire sociale. Dans la thèse dont le livre sur le 22^e bataillon a été tiré, nous avons consacré un chapitre à la démarche méthodologique que nous avons développée.⁷ Nous avons alors parlé de ces sources et de leur contenu. Des étudiants et des collègues nous ont fait part de leur regret que ce chapitre ait été éliminé du livre. Cet article devrait répondre à certaines de leurs attentes. Nous décrirons ici le contenu de chaque source, en montrant autant que faire se peut sa richesse et ses limites ainsi que certaines difficultés que son exploitation pose à l'historien. Nous montrerons aussi l'intérêt que ces sources présentent pour l'histoire sociale en général et l'histoire sociale des militaires en particulier.

Notre enquête sur le 22^e bataillon repose sur le dépouillement de nombreuses sources, traditionnelles et non traditionnelles. Nous limiterons nos propos aux séries neuves, les plus utiles à l'histoire sociale des militaires de la Première Guerre mondiale. Ces sources n'ont pas toutes la même importance, mais elles ont l'avantage non négligeable de se compléter les unes les autres. Elles sont conservées au Centre des documents du personnel (CDP), dépôt de documents peu connu encore, mais combien riche et important pour l'histoire sociale des militaires. Cet organisme relève des Archives nationales du Canada.

La quantification occupe une place importante en histoire sociale. Or, on ne saurait compter et établir des pourcentages valables, sans connaître d'abord l'importance de la population totale sur laquelle porte l'étude, de même que celle des sous-populations qui la forment. De même, on ne saurait dépouiller pêle-mêle quantité de dossiers nominatifs, pour en tirer des résultats statistiques, sans les situer d'abord par rapport à l'ensemble de la population sur laquelle ils portent. Il importe donc dans ce contexte de reconstituer d'abord la liste nominative de la population analysée. Dans le cas du Corps expéditionnaire canadien (CEC), deux instruments principaux sont à la disposition de l'historien: les listes d'embarquement et la deuxième partie des ordres quotidiens des unités.

Les listes d'embarquement

Connues en anglais sous le nom de *sailing lists*, les listes d'embarquement donnent le nom des soldats et des officiers qui formaient chaque unité, au moment de son embarquement pour l'Angleterre. Cette série documentaire est importante. D'abord, c'est la seule source qui fournit ainsi l'état nominatif complet des unités d'infanterie du CEC, à un moment précis et analogue de leur développement. Les listes d'embarquement constituent pour cette raison une base de départ fondamentale dans l'élaboration du rôle nominatif complet d'un bataillon. Or, il s'agit en plus d'une base sûre, si, comme on peut le présumer, l'exemple du 22^e bataillon est typique de la qualité du document. En effet, sur les 1 194 noms qui apparaissent sur la liste d'embarquement du 22^e, nous avons trouvé une dizaine d'erreurs seulement. On verra plus loin qu'il peut être impossible reconstituer la liste complète des hommes qui ont servi dans une unité à ses débuts. La liste d'embarquement d'une unité devient alors particulièrement précieuse. Elle peut très bien être la seule source qui fournisse toute la liste des hommes du bataillon initial qui ont servi au front. On peut être incapable de déterminer qui a servi seulement au Canada avec l'unité. On sait au moins qui s'est embarqué avec elle à destination de l'Angleterre.

Des listes d'embarquement existent pour à peu près toutes les unités qui ont traversé outre-mer. Elles sont complètes dans le cas des unités qui ont eu la chance de quitter le Canada comme une entité. Dans le cas des autres, c'est-à-dire celles dont une partie seulement a été envoyée en Angleterre à titre de détachement, on ne possède évidemment que le nom des hommes qui faisaient partie de celui-ci. Malgré tout, les listes d'embarquement restent une source fondamentale, ne serait-ce que parce qu'elles sont disponibles dans le cas de toutes les unités importantes, en particulier des bataillons qui ont participé au combat. Il y en a eu 48.

La liste d'embarquement est d'abord et avant tout utile dans la reconstitution du rôle nominatif d'une unité. Son contenu, quant à lui, n'est pas dénué d'intérêt, mais on peut en retrouver les éléments dans d'autres séries documentaires dont il va être question par la suite. Il s'agit essentiellement du numéro matricule, du grade, du nom, du prénom (et non pas des seules initiales, comme dans une source aussi fondamentale que la deuxième partie des ordres quotidiens décrite plus loin), de l'unité de service antérieure s'il y a lieu, du nom et du prénom du plus proche parent du soldat, de l'adresse du plus proche parent, du pays de naissance du soldat, du lieu et de la date où il s'est enrôlé.

Les ordres quotidiens (2^e partie)

Voilà une série documentaire indispensable à la reconstitution du rôle nominatif des unités du CEC. Mis à jour quotidiennement par le personnel administratif de chaque bataillon,

ils nous renseignent sur des aspects importants de la vie des membres de l'unité, à partir de listes non alphabétiques préparées pour chaque catégorie de moments de carrière retenus. On y trouve la liste des officiers et des hommes portés sur les contrôles, rayés des contrôles, attachés au bataillon, promus, rétrogradés, punis, absents, en retenue de solde, désignés à une fonction, décorés, malades, blessés, tués au combat, décédés, prisonniers de l'ennemi, portés disparus.

Sans la deuxième partie des ordres quotidiens, y a-t-il un seul bataillon dont on pourrait recomposer le rôle nominatif? Nous ne croyons pas. Là où elle n'existe plus, la tâche est impossible. Là où elle existe, elle permet une reconstitution relativement complète du rôle. Tel n'est pas le cas, cependant, pour l'automne 1914: la deuxième partie des ordres quotidiens manque, en effet, pour cette période, au moins en ce qui concerne les unités de la 5^e brigade du Corps d'armée canadien en Europe, c'est-à-dire les 22^e, 24^e, 25^e et 26^e bataillons.

Les ordres quotidiens (2^e partie) présentent des lacunes: des noms manquents. On y trouve aussi des erreurs inévitables et compréhensibles, dans la reproduction des numéros matricules et des initiales, parfois aussi des noms. Mais leur valeur reste grande.

Comme on a pu le voir par leur description, l'intérêt des listes d'embarquement et de la deuxième partie des ordres quotidiens dépasse le strict cadre de la reconstitution des unités du CEC. Mais d'autres sources présentent une importance encore plus grande pour l'histoire sociale des militaires de la Première Guerre mondiale. C'est le cas, par exemple, des formulaires d'enrôlement.

Les formulaires d'enrôlement

Cette série documentaire regroupe les formulaires que les membres du CEC devaient signer en plusieurs copies lors de leur enrôlement. Ces documents sont connus en anglais sous le nom d'*attestation papers*. Le CDP conserve une série regroupée de ces formulaires. On en retrouve aussi une copie dans le dossier personnel de chaque soldat.

La série regroupée est importante pour le chercheur: elle est beaucoup plus facile d'accès que les dossiers individuels. Elle pose cependant quelques problèmes. Ainsi, il arrive qu'un formulaire manque. À défaut d'y trouver le document qu'on désire, il faut chercher du côté du dossier du soldat en cause. Il est rare qu'on ne retrouvera pas un formulaire dans l'une ou l'autre série documentaire. Cependant, il est arrivé à plusieurs reprises pendant la Première Guerre mondiale que des hommes se sont enrôlés plus d'une fois. En principe, le dossier de ces hommes gardera copie d'un formulaire de chaque enrôlement. Mais on retrouvera le formulaire d'un seul enrôlement dans la série regroupée. Or, évidemment, les renseignements relatifs aux divers enrôlements changent d'un formulaire à l'autre. Mais il arrive que des renseignements personnels eux-mêmes varient. C'est souvent le cas de la date de naissance. Ce peut être aussi l'adresse ou le nom du plus proche parent. L'absence du formulaire d'un ou plusieurs enrôlements d'un soldat dans la série regroupée pourra donc avoir plus ou moins d'importance, selon les buts que le chercheur poursuit.

Divers formulaires d'enrôlement ont été produits durant la guerre. On peut les regrouper en deux groupes principaux: les formulaires des enrôlements volontaires et les formulaires des enrôlements forcés. Ceux du deuxième groupe sont uniformes. Ceux du premier sont variés. La présentation des uns et des autres est différente. Les renseignements fournis par les formulaires d'enrôlement volontaire tiennent sur le recto et le verso

T. Replicate
No. 889958

PIÈCE D'ATTESTATION.

CORPS EXPÉDITIONNAIRE CANADIEN D'OUTRE-MER

QUESTIONNAIRE REQUIS AVANT ATTESTATION

1. Quel est votre nom de famille? Robt. Joseph
- 1a. Quels sont vos noms de baptême? Joseph
- 1b. Quelle est votre présente adresse? 211 St. George
2. En quelle ville, village ou paroisse, et en quel pays êtes-vous né?
3. Quel est le nom de votre plus proche parent?
4. Quels est l'adresse de votre plus proche parent?
5. Quel est votre degré de parenté avec celui-ci?
6. Quelles est la date de votre naissance?
7. Quel est votre métier ou profession?
8. Êtes-vous marié?
9. Consentez-vous à être recruté ou réaffecté et envoyé?
10. Fournissez des détails sur le service militaire?
11. Comprenez-vous bien la nature et les termes de votre engagement?
12. Comprenez-vous à être attaché pour services dans le Corps Expéditionnaire Canadien d'outre-mer?

DÉCLARATION REQUIS DU SUJET

Je, Robt. Joseph, déclare solennellement que ce qui précède contient mes réponses qui j'ai faites en connaissance de cause, et que ces réponses sont véritables, et que je consens à remplir les engagements que j'ai acceptés solennellement, et de m'engager et de servir dans le Corps Expéditionnaire Canadien d'outre-mer et à être affecté à tous les postes dans le service de ce Corps pendant toute sa durée, ou pour la durée de la guerre actuellement engagée entre le Canada, l'Amérique et l'Allemagne si elle dure plus d'une année, et pour six mois après la conclusion de cette guerre dans le cas où les Allemands ne seraient pas vaincus, et jusqu'à ce que je sois légalement libéré.

Date: 1 Mars 1916 Robt. Joseph (Signature de la Recrue)
J. H. Brown (Signature de l'Officier)

DÉCLARATION REQUIS DU SUJET

Je, Joseph Robt., après le serment d'être fidèle et de donner mon entier allégeance à Sa Majesté le Roi George V, ses Héritiers et Successeurs, de me faire un devoir de défendre solennellement et fidèlement le Royaume du Canada et le Dominion de Sa Majesté, de me servir et de Succéder contre tous ennemis, et d'être particulièrement à tous les commandements de Sa Majesté, de ses Héritiers et Successeurs, ainsi que de tous Gouverneurs et Officiers placés en-dessous de moi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Date: 1 Mars 1916 Joseph Robt. (Signature de la Recrue)
J. H. Brown (Signature de l'Officier)

CERTIFICAT D'ENROLEMENT

Le Recrue ci-dessus nommé a été présenté par moi-même, et il répondait fidèlement à toutes des questions ci-dessus, il avait satisfait aux conditions prescrites par la loi de l'Armée.

Tout ce qui précède est vrai et correct tel qu'il est mentionné, et il est que mes réponses à chacune des questions ci-dessus sont vraies et correctes, et la loi de l'Armée a été lue et expliquée au recrue en ma présence, le 1 Mars jour de Mars 1916.

(Signature de l'Officier)

H. J. W. M.
Off. Méd.
C.E.C.

Signalement de Robt. Joseph à l'Enrolement

Age apparent: 22 ans 7 mois

Taille: 5 pi. 7 po. 9 pouces

Tour de poitrine: 32 pouces

Marge d'épaules: 32 pouces

Teint: Blanc

Yeux: bleus

Cheveux: bruns

Anglais:

Presbytérien:

Méthodiste:

Baptiste ou Congrégationaliste:

Catholique Romain:

Juif:

Autre dénomination: rien

CERTIFICAT D'EXAMEN MÉDICAL

Ayant examiné le sujet ci-dessus nommé, je constate qu'il ne présente aucune des causes de rejet spécifiées dans les règlements du Service Médical de l'Armée.

Il est sans défaut de quelque nature qu'il soit, et son corps est en parfaite santé. Il est apte à l'usage de ses articulations et de ses membres, et il déclare être sujet à aucune épilepsie quelconque.

Je le considère apte pour le Corps Expéditionnaire Canadien d'outre-mer.

Date: 1 Mars 1916

Lieu: St. George Médical Officer

CERTIFICAT DE L'OFFICIER COMMANDANT

Joseph Robt. ayant été finalement approuvé et examiné par moi-même, et mon fils, le date d'attestation et tous les autres détails réglementaires, ayant été soigneusement vérifiés, je certifie être satisfait de l'exactitude de cette attestation.

(Signature de l'Officier)

Date: 1 Mars 1916

Illustration 1 et 2: Exemple d'un formulaire d'enrôlement (recto et verso) d'un volontaire dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC). Gracieuseté: Centre des documents du personnel, Archives nationales du Canada, C-132487 et C-132488.

ORIGINAL
Regt No. 897 5877

PARTICULARS OF RECRUIT
DRAFTED UNDER MILITARY SERVICE ACT, 1917

(Class One) 22052200

1. Surname	BOUCHARD
2. Christian name	Henri Eugene
3. Present address	294 Frontenac Montreal P.Q., Canada
4. Military Service Act letter and number	88568 MC
5. Date of birth	Jan. 28th 1896
6. Place of birth	Montreal P.Q., Canada
7. Married, widower or single	Single
8. Religion	Roman Catholic
9. Trade or calling	Fireman
10. Name of next of kin	Miss Orise Despatie
11. Relationship of next of kin	Cousin
12. Address of next of kin	1778 Iberville St. Montreal P.Q., Canada
13. Whether at present a member of the Active Militia	No
14. Particulars of previous military or naval service, if any	None
15. Medical Examination under Military Service Act—	
(a) Place Montreal P.Q. (b) Date April 24th 1918	Category A4

DECLARATION OF RECRUIT

I, the undersigned, do solemnly declare that the particulars referred to above are true and correct.

(Signature of Recruit)
Henri Eugene Bouchard

DESCRIPTION ON CALLING UP

Apparent age	22	yr	4	mo	Distinctive marks, and marks indicating congenital peculiarities or previous disease.
Height	5	ft	5.5	in	
Chest measurement	fully expanded		35	in	40
	range of expansion		7	in	
Complexion	Fair				40
Eyes	Brown				
Hair	Fair				

Depot Dist. Regt.

Date April 24th 1918

Montreal P.Q.

Illustration 3: Exemple d'un formulaire d'enrôlement d'un conscrit dans le Corps expéditionnaire canadien (CEC). Gracieuseté: Centre des documents du personnel, Archives nationales du Canada, C-132486.

de formules 8 1/2" x 14" alors que toute la matière des formulaires d'enrôlement forcé tient sur le recto de formules de grandeur similaire (voir illustrations 1, 2 et 3). Pour le spécialiste en histoire sociale, il s'agit là, en réalité, de différences mineures, puisqu'il retrouve les mêmes renseignements essentiels sur presque tous les genres de formulaires. La seule exception à cette règle, en effet, concerne les formulaires des premiers mois de guerre, qui ne font mention ni de l'adresse du soldat, ni du lien de parenté qui lie celui-ci et son plus proche parent. Cependant, il arrive que le lieu de résidence du soldat apparaisse sur une autre pièce du dossier. Ces lacunes, heureusement, ont été comblées sur les formulaires suivants. Est-il utile d'ajouter que tous les formulaires, sauf un, sont rédigés en anglais? D'ailleurs, le seul modèle français qui ait été préparé, un formulaire d'enrôlement volontaire, a été rarement utilisé, comme nos recherches sur le 22^e bataillon nous l'ont montré.

Les renseignements utiles à l'historien que les formulaires d'enrôlement contiennent sont les suivants: le numéro matricule du soldat, ses nom et prénom(s), son lieu de naissance, son adresse (sauf exception susmentionnée), le nom de son plus proche parent, l'adresse de ce dernier (sauf exception susmentionnée), la date de naissance du soldat, son occupation, son état civil, son expérience militaire, sa signature (en trois exemplaires dans le cas des enrôlements volontaires et en un seul dans celui des enrôlements forcés), sa taille, sa poitrine, la couleur de son teint, de ses yeux et de ses cheveux, sa religion, son aptitude à servir dans le CEC du point de vue médical, la date et le lieu de l'examen médical auquel la recrue a été soumise, la signature du commandant de l'unité d'enrôlement ainsi que le lieu où il l'a apposée sur le formulaire.

Certains renseignements apparaissent seulement sur les formulaires d'enrôlement volontaire. Parmi eux, il y a la signature du médecin qui a examiné la recrue et la signature du juge de paix qui a attesté de la validité de l'engagement pris par la recrue, ainsi que le lieu et la date où celle-ci a prêté serment devant lui. Quelques renseignements à leur tour sont exclusifs aux formulaires d'enrôlement forcé: le numéro de conscription (mais il manque souvent), la catégorie médicale dans laquelle le médecin a placé la recrue et le lieu où le commandant du bataillon de dépôt a signé le formulaire.

Nous avons expliqué en détail dans notre thèse les difficultés que les formulaires d'enrôlement ont posées en regard des divers renseignements que nous venons d'énumérer, du moins de ceux que nous avons retenus pour notre analyse.⁸ Il n'y a pas lieu de revenir systématiquement là-dessus ici. Cependant, nous aimerions attirer l'attention sur un certain nombre de problèmes importants que nous avons rencontrés dans l'utilisation que nous avons faite des formulaires d'enrôlement à des fins quantitatives.

L'unité d'enrôlement n'apparaît pas toujours sur les formulaires d'enrôlement volontaire, parce qu'aucun espace n'a été prévu à cette fin sur le document. Souvent, cependant, le renseignement s'y trouve à un endroit ou à un autre. Quand tel n'est pas le cas, il faut recourir au dossier. Mais on peut aussi, pour sauver du temps, consulter la liste de numéros matricules du CEC⁹ qui précise la série numérique qui a été réservée aux diverses unités. Parfois, cependant, le numéro matricule d'un soldat ne concorde pas avec le nom de l'unité qui apparaît sur le formulaire. Cette unité peut bien ne pas être l'unité d'enrôlement initiale, mais son nom peut avoir été ajouté sur le formulaire après le transfert du soldat dans celle-ci. Quelquefois aussi, le numéro matricule qu'on retrouve sur un formulaire n'est pas la premier reçu par un soldat, celui-ci s'étant plutôt enrôlé dans une autre unité. Il faut donc se méfier des apparences, surtout en ce qui concerne les soldats enrôlés pendant la première année de guerre. Seule une pratique assidue des documents permet de déceler les difficultés de ce genre.

Généralement, quand il est question du lieu de naissance, de résidence et d'enrôlement, les formulaires donnent le nom de la localité et de la province à laquelle elle appartient. Ces renseignements sont évidemment fondamentaux, mais ils ne sont pas suffisants pour l'historien qui désire établir la répartition régionale des soldats qu'il étudie et faire des comparaisons entre les données statistiques du recensement de 1911 et celles des enrôlements qu'il découvre. Il lui faut alors déterminer le comté auquel une localité appartient. Il fait face alors à deux écueils. D'abord, les limites des districts retenus dans le cadre du dénombrement de 1911 ne correspondent pas dans tous les cas à celles des circonscriptions électorales, mieux connues, ni à celles des districts du recensement de 1921. Il doit donc s'assurer qu'il assigne les localités qu'il rencontre aux bons districts du recensement. Quant aux districts urbains du dénombrement, il devra renoncer, à moins de découvrir les limites de chacun. Nous n'y sommes pas parvenu pour Québec et Montréal. Dès lors, il devenait impossible de faire des comparaisons avec le recensement, par district et sous-district. Cependant, nous entendons faire ailleurs l'étude de la répartition spatiale des soldats de ces deux villes. Nous ferons alors état des problèmes spécifiques qu'une telle analyse présente.

Pour le Québec, l'opération qui vise à fixer le comté d'appartenance d'une localité pose des problèmes importants, à cause de la multitude de noms analogues de saints et de saintes qui désignent plusieurs localités différentes. Si les formulaires faisaient mention du nom complet de la localité, les conséquences seraient moins grandes. Mais il s'agit là,

en réalité, d'une exception plutôt que de la règle. Souvent, en effet, le formulaire donne seulement le nom abrégé d'une localité. Comment alors rattacher celle-ci à un comté au lieu d'un autre? À quel comté une localité dénommée Saint-Louis sur un formulaire appartient-elle? À quel comté faut-il rattacher une localité appelée l'Ange-Gardien, quand trois villages du Québec portent ce nom? Quand un formulaire fait état de la localité de Sainte-Monique, fait-il référence à la municipalité de paroisse du comté de Nicolet ou à celle du comté des Deux-Montagnes?

La profession, de son côté, pose à l'historien les problèmes usuels de catégorisation. Quels critères choisira-t-il pour regrouper les métiers qu'il rencontre sur les formulaires d'enrôlement? En ce qui nous concerne, nous avons pris la décision de répartir les professions en fonction de catégories qu'on retrouve dans le recensement de 1911. Nous voulions en effet, pouvoir relier les soldats à la population et l'un des meilleurs moyens d'y parvenir était de comparer les unes aux autres les professions des soldats du 22^e bataillon à celles de la population québécoise. Il ne s'agit pas là d'une tâche aisée, parce qu'on retrouve sur les formulaires de nombreux métiers qu'il est difficile de rattacher avec certitude à une catégorie ou une sous-catégorie de recensement. Pour solutionner les problèmes que nous avons rencontrés, nous nous sommes aidés des listes professionnelles préparées pour les recensements de 1911 et 1921.¹⁰ Nous avons recouru aussi à la *Classification canadienne descriptive des professions*.¹¹ Il est vrai que cet instrument de travail concerne les professions d'aujourd'hui. Il est quand même utile à l'historien, qui cherche à connaître la nature des professions du passé. En ce qui concerne les journaliers, cependant, nous avons apporté un changement important au recensement. Les données de celui-ci en effet, étaient suffisantes pour permettre de distinguer le secteur d'activité dans lequel les journaliers évoluaient. Les formulaires, par contre, fournissent rarement cette précision. Voilà pourquoi nous avons décidé de regrouper ensemble tous les sous-groupes de journaliers du recensement, pour former une catégorie supplémentaire. Seuls les journaliers agricoles ont été laissés à l'écart, parce que, contrairement aux autres, ils sont mieux identifiés sur les formulaires.

Nous avons voulu que tout historien, plus tard, sache comment, dans la pratique, nous avons bâti nos catégories. Voilà pourquoi chaque métier rencontré a reçu un code spécifique de sorte que, dans l'avenir, on pourra savoir clairement comment nous avons formé nos catégories. De plus, en identifiant séparément chaque métier, on pourra établir de nouveaux regroupements facilement sans avoir à retourner aux dossiers.

L'expérience militaire pose des problèmes spécifiques à l'historien du quantitatif. Les formulaires contiennent deux questions sur le sujet: "Do you now belong to the Active Militia?" et "Have you ever served in any Military Force?" À la première question, on répond généralement par un oui ou par un non. À la deuxième, on répond n'importe comment. Beaucoup de formulaires ne fournissent aucun renseignement sur la durée de l'expérience mentionnée. D'autres donnent la durée totale de l'expérience militaire, sans spécifier la durée de chacune des expériences énumérées. Enfin, l'historien doit souvent recourir aux listes de milice et autres instruments de recherche pertinents, pour établir la nature exacte de l'expérience mentionnée ainsi que le nom des unités dont il est fait mention.

L'historien doit aussi déterminer la date d'un enrôlement. Sur les formulaires d'enrôlement forcé, deux dates seulement apparaissent en rapport avec l'engagement de la recrue: celle de l'examen médical et celle du jour où le commandant du bataillon de dépôt qui a

pris la recrue en charge appose sa signature sur le formulaire. Le problème se pose quand l'une et l'autre date ne concordent pas: laquelle faut-il choisir? Nous avons retenu la deuxième sans hésiter, puisque l'examen médical est une étape vers l'enrôlement, mais une étape seulement. Suivant la catégorie dans laquelle le médecin placera l'homme qu'il vient de voir, l'examen le rapprochera ou l'éloignera, peut-être définitivement, de l'appel aux armes.

La question est plus complexe dans le cas des formulaires d'enrôlement volontaire, qui comportent cinq dates différentes qui sont reliées à l'enrôlement de la recrue. Deux d'entre elles, sont souvent semblables: celle du jour où le candidat reconnaît la véracité des déclarations qu'il vient de faire et s'engage à servir dans le CEC et celle du jour où il prête serment d'allégeance au roi et d'obéissance aux officiers auxquels il sera subordonné. Les formulaires donnent ensuite la date où le juge de paix confirme la légalité de l'enrôlement, celle de l'examen médical et celle où le commandant de l'unité d'enrôlement, après examen de la recrue, se dit satisfait de l'exactitude du formulaire.

Pour rendre les choses plus complexes, il importe de mentionner que plusieurs dossiers font état d'une date liée à l'enrôlement qui est différente de celles qu'on vient d'énumérer. On peut rationnellement discuter de la valeur réciproque de ces diverses dates. Mais nous avons suivi la règle suivante: nous avons considéré qu'un individu s'enrôlait à titre volontaire le jour où son dossier fait état de sa présence avec l'unité pour la première fois. Qu'on lui demande de signer officiellement le formulaire d'enrôlement le jour même ou plus tard, qu'on retarde ou non son examen médical, que le juge de paix soit disponible ou non le jour où la recrue signe ses papiers d'engagement, que le commandant de l'unité approuve l'enrôlement de ce nouveau soldat une semaine ou deux plus tard, il s'agit là finalement de formalités administratives eu égard à une réalité essentielle: la volonté qu'a manifestée le candidat de servir, en se présentant à l'unité avec laquelle il s'est enrôlé. Tel n'est pas le cas pour un conscrit: le soldat potentiel ne choisit pas de se présenter ou non à son examen médical, il doit le faire, que cela lui plaise ou non. Dans les faits, le plus souvent, en vertu du principe que nous avons retenu, la date qui apparaîtra sur la fiche informatisée du soldat volontaire sera celle qu'on trouve en premier sur les formulaires c'est-à-dire celle où il authentifie les renseignements qu'il vient de donner et manifeste sa volonté de servir dans le CEC.

Ajoutons enfin qu'en pratique, le jour exact de l'enrôlement des recrues a beaucoup moins d'importance que le mois et l'année, quand il s'agit de déterminer le mouvement d'ensemble des enrôlements. Cependant, il peut arriver qu'il présente un intérêt particulier. Ce fut le cas, par exemple, quand il s'est agi de voir dans quelle mesure la mobilisation du 22^e bataillon avait été fructueuse les deux premières semaines. Toutefois, la date précise est très importante, quand on veut déterminer la durée moyenne du service des soldats. Il importe alors de procéder avec soin à la sélection que l'on fait de la date.

Les dossiers du personnel du CEC

Officiellement, 619 636 personnes ont joint le Corps expéditionnaire canadien pendant la Première Guerre mondiale. Or, le dossier de presque chacun d'eux a été conservé. Il s'agit là d'un trésor historique précieux.

Il importe de noter au point de départ que le contenu des dossiers varie selon les individus. Parmi les 600 000 dossiers dont il est question ici, on trouve les dossiers d'hommes qui ont été appelés sous les drapeaux en vertu de la Loi sur le service militaire, qui ont

refusé de s'inscrire et qu'on n'a jamais pu retracer. Leur dossier alors est bien mince. À l'opposé, des hommes ont été blessés au front, parfois sérieusement, à plusieurs reprises. Leur dossier, évidemment, contiendra, en plus des séries de renseignements habituels, de nombreux documents médicaux qui contribueront beaucoup en accroître le volume.

En principe, le dossier type d'un soldat qui a servi au front informera l'historien de l'identité civile du soldat, des circonstances de son enrôlement (ou de ses enrôlements, s'il y a lieu), de ses va-et-vient au front par suite de ses affectations, de ses maladies et de ses blessures, ainsi que des circonstances de son licenciement ou de son décès. Le dossier type fait aussi état des décorations que le soldat s'est vu décerner, ainsi que des promotions et des rétrogradations qu'il a pu obtenir ou subir. Cependant, les rapports disciplinaires n'apparaissent plus aux dossiers, ayant été détruits, soit à l'époque, soit plus tard. Qui veut reconstituer l'histoire disciplinaire d'un bataillon devra donc recourir à la deuxième partie des ordres quotidiens, comme nous l'avons fait nous-même dans le cas du 22^e bataillon. Mais on consultera les procès-verbaux des cours martiales, quand on voudra étudier en détail le cas des soldats qui ont été condamnés par une cour martiale.

* * *

Les séries documentaires dont nous venons de faire état sont essentielles pour faire l'analyse sociale de la participation canadienne à la Première Guerre mondiale. Du point de vue de la conservation, seuls les dossiers du personnel posent un problème. Les autres, listes d'embarquement et ordres quotidiens — 2^e partie, peuvent être conservés aisément. Les dossiers du personnel, cependant, font 10 684 boîtes, sans compter les 1 007 qui contiennent les dossiers du quartier-général (*headquarters' files*) des officiers. Comme chaque boîte occupe un espace d'un pied cube, ces boîtes font ensemble 11 691 pieds cubes. On peut donc légitimement se demander s'il ne vaudrait pas mieux détruire la plus grande partie de ces dossiers, pour en conserver seulement un échantillon d'une importance à déterminer.

On commettrait là, à notre humble avis, une grave erreur tant l'intérêt de ces dossiers est grand pour la recherche en histoire sociale des militaires canadiens de la Première Guerre mondiale. Nous jugeons important, au contraire, que tous les moyens soient pris pour assurer la conservation complète de la collection sous une forme ou sous une autre.

Établissons d'abord qu'à notre connaissance, ces dossiers sont les seuls de nature sociale et quantitative que nous possédions concernant le Canada dans son ensemble à cette époque. Même les dossiers des soldats canadiens qui ont servi dans le *Newfoundland Regiment* ont été préservés, bien que Terre-Neuve ait joint la Confédération seulement en 1949. Il nous semble y avoir une seule exception à cette règle: les recensements de 1911 et 1921. Mais ces séries documentaires seront accessibles seulement après que cent années se seront écoulées depuis la tenue du dénombrement.

Voilà dès le départ un argument de poids à considérer. Mais on pourrait facilement l'écarter si la valeur historique de la collection était médiocre. Ce n'est pas le cas. Sa valeur, au contraire, est très grande, pour ne pas dire inestimable.

La collection, en effet, permet de déterminer la personnalité collective des membres du CEC à une multitude de points de vue. Présentement, elle est difficile d'accès, parce qu'on dispose de peu de moyens pour en exploiter les ressources. La collection est vraiment accessible pour les seuls groupes pour lesquels on dispose d'une liste

nominative. C'est le cas, par exemple, des soldats et des officiers dont le nom apparaît sur les listes d'embarquement. Il existe heureusement un pis-aller dans le cas des groupes dont on peut reconstituer le rôle nominatif.

Nous souhaitons vivement qu'un jour, — assez rapproché, espérons-le, — les historiens disposent d'une fiche d'identité sommaire sur informatique des soldats du CEC. Celle-ci donnera accès aux dossiers. Il deviendra possible alors de repérer le groupe ou les groupes de soldats qu'on désire connaître et de les étudier en fonction des variables qu'on aura déterminées. De plus, on pourra procéder à l'étude comparative des groupes qu'on aura identifiés. Il deviendra possible, par exemple, de comparer la participation de villes du même type, de diverses provinces ou la résistance que les citoyens de chacune d'elles ont manifestée individuellement et collectivement à l'endroit de la Loi sur le service militaire. C'est à ce moment-là seulement qu'on pourra évaluer de façon juste l'ampleur de la participation à la guerre suivant les divers secteurs de la population. Plus tard, quand on connaîtra mieux la société canadienne, on pourra encore mieux évaluer l'effort respectif de chaque groupe. Dans le moment, la tâche est difficile parce que nous disposons encore de bien peu de travaux de démographie et d'histoire sociale portant sur le Canada du début du siècle. La recherche, en réalité, commence à peine, mais elle est riche de promesses. Ainsi, on peut imaginer le jour où on pourra étudier la participation d'un groupe à la guerre, en tenant compte du profil démographique qui aura été établi de cette population. Les dossiers du personnel du CEC permettront ainsi une analyse en profondeur des rapports entre les soldats du CEC et de la société dont ils provenaient. On pourra aussi procéder à l'étude comparative de divers groupes de soldats entre eux. Ainsi, par exemple, on pourra analyser le sort respectif que connurent les soldats du *Royal Canadian Regiment*, du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* et du 22^e bataillon (canadien-français), pendant la guerre.

On objectera évidemment qu'on peut atteindre des résultats analogues avec la collection des formulaires d'enrôlement. Ce n'est pas le cas. Aux réserves que nous avons émises plus tôt au sujet de la collection, il faut ajouter que les formulaires sont des documents isolés, qui nous renseignent sur l'identité sociale des soldats. Mais, au contraire des dossiers, ils ne permettent ni de faire la critique du document, ni de le corriger et de le compléter s'il y a lieu, ni de situer le soldat par rapport aux autres éléments de vie que le dossier permet de reconstituer. Voilà pourquoi les seuls formulaires d'enrôlement ne pourront jamais remplacer les dossiers, même pour étudier l'identité sociale des soldats. Seuls les dossiers permettent d'établir vraiment qui était qui, qui s'est enrôlé quand et dans quelle unité, si un volontaire s'est enrôlé pour la première fois ou non, combien de fois un soldat s'est enrôlé, si le signataire d'un formulaire d'enrôlement a vraiment servi, s'il a servi seulement au Canada ou s'il a servi au front, etc. C'est uniquement par le dossier qu'un soldat prend vraiment vie. Le formulaire d'enrôlement nous met sur sa trace, rien d'autre.

Les dossiers du quartier général des officiers (headquarters' files)

Outre les dossiers du personnel du CEC, le CDP conserve aussi les dossiers du quartier général des officiers (*headquarters' files*) de la milice canadienne. Or, pour servir dans le CEC à titre d'officier, un volontaire qui ne détenait pas déjà une commission dans la milice devait d'abord en obtenir une. Par conséquent, le CDP possède un dossier du quartier général pour un grand nombre d'officiers qui ont fait partie du CEC.

Les dossiers du quartier général sont précieux. Ils ont le grand avantage de porter sur toute la carrière militaire des officiers et on y trouve souvent des documents qui concernent le service dans le CEC. De plus, ils ne sont pas uniformes comme ceux du CEC. Leur contenu, au contraire, est varié et peut porter sur des aspects très différents de la carrière des officiers. On y découvre souvent des renseignements importants, inédits et introuvables ailleurs. Mais la valeur de ces dossiers dépasse largement le strict cadre de la carrière des officiers considérés individuellement. Cette série documentaire, en effet, nous informe sur le fonctionnement de la milice canadienne elle-même et on y trouve des renseignements, qu'on chercherait en vain ailleurs, sur des citoyens qui ont joué un rôle plus ou moins marquant dans une entreprise privée ou un organisme étatique. À ce titre, les dossiers du quartier général ne sont pas seulement précieux du point de vue de l'histoire ou de la biographie militaire, ils peuvent s'avérer aussi importants pour le praticien de l'histoire sociale que les liens entre société militaire et société civile préoccupent et qui désire retrouver la place qu'un officier de la milice canadienne ou un officier du CEC occupait dans la société civile. Si un historien pouvait passer à travers toute cette série, nous croyons qu'il en apprendrait beaucoup sur les mentalités elles-mêmes, en particulier, grâce à la correspondance de nature personnelle qu'on y trouve.

Malheureusement pour le chercheur, ces dossiers sont généralement dans un piètre état. Certains sont disponibles sur microfilm, mais ils ont été microfilmés il y a longtemps, à une époque où le développement technologique n'avait pas atteint le perfectionnement d'aujourd'hui, avec des résultats à l'avenant, certains documents étant tout simplement illisibles. Les dossiers qui sont encore disponibles sous leur forme première ont été victimes, avant leur acquisition par le CDP, d'une inondation qui les a laissés dans un état déplorable, qui force le chercheur à les manipuler avec un soin on ne peut plus méticuleux. Même alors, certaines pages se brisent ou sont illisibles, parce que l'eau leur a tout simplement enlevé leur caractère.

Voilà pourquoi nous souhaitons vivement que les Archives nationales du Canada procèdent à un examen de ces dossiers, pour déterminer s'il existe des moyens techniques de ralentir leur dégradation. Si on en venait à la conclusion que la détérioration des dossiers est trop avancée, pour en assurer la conservation à long terme, nous manifestons très sincèrement le souhait qu'on confie à un spécialiste la tâche d'étudier ces dossiers pour en extraire les documents qui possèdent une valeur historique et qu'on trouve les moyens pour conserver ceux-ci sous une forme ou sous une autre.

Les procès-verbaux des cours martiales

Le Centre fédéral de documents d'Ottawa, qui relève des Archives nationales du Canada, conserve sur microfilm les procès-verbaux des cours martiales devant lesquelles ont comparu les soldats du CEC accusés d'infractions d'une nature sérieuse. Ces dossiers sont essentiels pour analyser les problèmes disciplinaires que les unités ont affrontés durant la guerre.

Conclusion

Voilà dressé le tableau des séries documentaires que conserve le CDP au sujet des soldats canadiens de la Première Guerre mondiale dont nous avons fait usage dans notre étude sur le 22^e bataillon. Elles sont indiscutablement riches de promesses, ... à la condition d'être conservées! C'est là pour nous un souhait très cher et nous avons la conviction que

les Archives nationales du Canada le partagent et ne ménageront ni les moyens ni les efforts, pour qu'il devienne réalité.

L'histoire du Canada y gagnera, car les séries documentaires dont nous venons de parler enrichiront grandement nos connaissances, non seulement sur les soldats du CEC, mais aussi sur la société civile de l'époque de la Première Guerre mondiale ainsi que sur les groupes nombreux et diversifiés qui la composaient.

APPENDICE

Liste des catégories de variables qui apparaissent dans la banque de données du 22^e bataillon (canadien-français)

Nous énumérons ci-après les catégories de variables à l'intérieur desquelles nous avons regroupé les renseignements que nous avons recueillis principalement sur les formulaires d'enrôlement et dans les dossiers du personnel du 22^e bataillon. Le code complet qui a été élaboré apparaît dans la thèse décrite à la référence 7.

1. Numéro donné au soldat dans la banque de données.
2. Numéro matricule et nombre d'enrôlements, s'il y en a plus d'un.
3. Grade à l'enrôlement.
4. Grade lors de la démobilisation.
5. Unité d'enrôlement.
6. Enrôlement à titre de volontaire ou de conscrit.
7. Numéro de conscription.
8. Nom de famille.
9. Prénom(s).
10. Adresse (formée du pays, de la province, — ou de l'État américain s'il y a lieu, — du comté dans le cas du Québec, de la localité et de l'adresse, quand elle est disponible).
11. Date de naissance.
12. État civil.
13. Religion.
14. Identité linguistique présumée.
15. Lieu de naissance (formé du pays, de la province ou de l'État américain), du comté dans le cas du Québec et de la localité.
16. La profession, répartie dans les catégories principales suivantes:
 - a. L'agriculture;
 - b. Le bâtiment;
 - c. Les journaliers;
 - d. Les domestiques et assimilés;
 - e. La fonction publique (aux trois niveaux de gouvernement);
 - f. La chasse et la pêche;
 - g. La forêt;
 - h. Le secteur manufacturier;
 - j. Les mines;
 - k. Les professions libérales et assimilées;
 - m. Le commerce;
 - n. Les transports;

- p. Autres métiers;
 - q. Métiers multiples;
 - r. Sans emploi; et
 - s. Emploi inconnu.
17. Taille.
18. L'expérience militaire, formée des catégories principales suivantes:
- a. Institutions d'enseignement et de formation;
 - b. Force permanente;
 - c. Milice active, comprenant —
 - (1) l'artillerie,
 - (2) la cavalerie,
 - (3) le génie,
 - (4) les guides,
 - (5) le Corps-école d'officiers canadiens,
 - (6) l'infanterie,
 - (7) le Service canadien des transmissions,
 - (8) le Corps d'intendance de l'armée canadienne,
 - (9) le Service de santé de l'armée,
 - (10) le Service dentaire de l'armée canadienne,
 - (11) le Service vétérinaire de l'armée canadienne,
 - (12) le Corps canadien des magasins militaires,
 - (13) le Service postal de l'armée canadienne,
 - (14) le Corps des instructeurs de l'école de cadets,
 - (15) Régiment mixte,
 - (16) Garde territoriale,
 - (17) Autres unités ou services, et
 - (18) Expérience indéterminée.
 - d. Autres expériences canadiennes, telles celles des zouaves et des cadets.
 - e. Expérience étrangère (par pays).
 - f. Expérience du combat (avec mention du conflit).
 - g. Expérience antérieure dans le CEC.
 - h. Expérience indéterminée.
19. Numéro de l'enrôlement d'où les renseignements personnels ont été tirés, dans le cas où il y a plus d'un enrôlement.
20. Date d'enrôlement.
21. Attaché au 22^e bataillon.
22. Date d'obtention de la commission (dans les cas où la commission est obtenue en cours de service).
23. Lieu d'enrôlement (formé du pays, de la province, du comté dans le cas du Québec et de la localité).
24. Lien de parenté entre des recrues apparentées.
25. Prisonnier de guerre.
26. Catégorie médicale.
27. Cause du décès.
28. Date du décès.
29. Dernière unité de service.
30. Décorations.
31. Nature du licenciement.

32. Date du licenciement des recrues qui ont servi seulement au Canada avec le 22^e bataillon.
33. Lieu du service (c'est-à-dire le Canada ou outre-mer).
34. Le nom du plus proche parent.
35. Le prénom du plus proche parent.
36. Le lien de parenté entre le soldat et son plus proche parent.
37. L'adresse du plus proche parent (formée du pays, de la province, — ou de l'État américain s'il y a lieu, — du comté, de la localité et de l'adresse).
38. Sources des renseignements codés.
39. Numéro de l'enrôlement qui a conduit le soldat avec le 22^e bataillon (s'il y a lieu).

Références

- * Nous remercions le Centre de traitement de textes du Secrétariat exécutif du ministère de la Défense nationale, qui a assuré la reproduction de ce texte.
- 1 Walter Emil Kaegi, Jr., "The Crisis in Military History," *Armed Forces and Society* 7, no 2 (hiver 1981), pp. 299-316.
 - 2 André Corvisier, *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat, ...* 2 vol. (Paris, 1964), Publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, série Recherches, tome 14.
 - 3 Jules Maurin, *Armée — Guerre — Société: Soldats languedociens (1889-1919)* (Paris, 1982), Publications de la Sorbonne, série France XIX^e-XX^e, no. 12.
 - 4 Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien* (Paris, 1964), p. 96.
 - 5 Voir *Le 22^e bataillon (canadien-français), 1914-1919. Étude socio-militaire.* (Ottawa et Québec, 1986).
 - 6 Cette deuxième étape a été confiée à un groupe de recherche, formé de jeunes historiens, Paul Lemieux et Denise Rioux, et d'une assistante de recherche, Andrée Ally, qui travaillent sous la direction de J.-P. Gagnon.
 - 7 Voir *Le 22^e bataillon (canadien-français), 1914-1919. Une étude socio-militaire.* Thèse de doctorat ès lettres (histoire), Université Laval, 1986, chap. 2, pp. [25]-68.
 - 8 *Grosso modo*, disons que nous avons retenu presque tous les renseignements. Ont été écartées les questions relatives à l'examen médical des recrues et à leur apparence physique, la taille exceptée. Des quatre dates reliées à l'enrôlement, nous en avons gardé une et nous avons laissé de côté les questions qui tenaient de la formalité.
 - 9 Défense nationale, Service historique, dossier no 990.005(D1), "Regimental Numbers. Canadian Expeditionary Force." (Ce document est maintenant conservé aux AN).
 - 10 Canada, Census and Statistics Office, *Fifth Census of Canada. 1911. Index to Occupations* (Ottawa, 1911). Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Alphabetical Index to Occupations* (Ottawa, 1921).
 - 11 Canada, Main-d'oeuvre et Immigration, *Classification canadienne descriptive des professions. 1971.* Tome 1. *Classification et définitions* (Ottawa, 1974).